

REVEL NICE

REVUES ÉLECTRONIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE NICE

LE PORTAIL DES REVUES ELECTRONIQUES DE L'UNS

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME ELECTRONIQUE REVEL

**SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION /
UNIVERSITE DE NICE-SOPHIA ANTIPOLIS**

Né en janvier 2004, REVEL est le portail des revues en Sciences Humaines et Sociales de l'Université Nice-Sophia Antipolis. Créé et soutenu par le Service Commun de la Documentation, REVEL est ouvert à toutes les équipes scientifiques qui ont un projet de publication électronique : revues, actes de colloques, publications associées. La plateforme REVEL inclut son évolution dans un mouvement plus large en faveur du libre accès et œuvre au sein de son établissement au développement d'Archives Ouvertes institutionnelles.

Préambule

REVEL a pour objectif de promouvoir les publications électroniques en sciences humaines et sociales de l'Université de Nice Sophia Antipolis et de participer à la diffusion des compétences liées aux progrès du Centre d'édition électronique ouverte (CLEO), par le biais de son partenariat avec la plateforme Revues.org¹.

Dans le contexte d'émergence de plateformes nationales puissantes favorisées par le CNRS, REVEL joue naturellement un rôle de pépinière assurant le développement des revues jusqu'à leur migration sur une plateforme nationale et contribue au maintien d'une expertise éditoriale et technique locale.

REVEL agit dans un esprit de coopération éditoriale et technique avec Revues.org. Les revues adhérentes de REVEL bénéficiant des services de la pépinière, accéderont avec son soutien à ceux du CLEO dans une démarche de valorisation des projets d'édition électronique scientifique et de respect des responsabilités afférentes aux deux parties.

Dans cette perspective, prendre connaissance et accepter les Conditions Générales décrites ci-après est un préalable à l'examen de toute demande d'adhésion à REVEL puis de demande d'accession via REVEL au CLEO.

Article 1 : Définitions

L'UNS : Université de Nice Sophia Antipolis, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, au sens des articles L.711-1 du code de l'éducation et L.312-1 du code de la recherche, dont le siège est 28, ave. Valrose BP 2135 06103 Nice cedex 02

LE SCD : Service Commun de la Documentation. En charge du renforcement du rayonnement et de la notoriété scientifique et pédagogique de l'UNS, il veille à sa valorisation, entre autres en tant qu'établissement support de REVEL. Le SCD est l'opérateur de l'UNS en matière de mise en ligne des résultats de la recherche.

La Revue : ensemble des articles sélectionnés par un comité de rédaction et organisés selon ses choix conformément à la politique éditoriale qu'il a définie, et qui est publié selon une périodicité déterminée. Ces articles peuvent se présenter soit sous la forme d'une revue soit sous la forme d'une collection d'actes.

Les Éditeurs : personnes physiques ou morales suivantes :

- le Directeur de publication de la Revue, représentant légal de la Revue, et, le cas échéant,
- la maison d'édition avec laquelle le Directeur de publication s'est engagé contractuellement.

La Politique d'édition électronique : le choix pour les Éditeurs, via leur comité de rédaction, entre une publication électronique de la Revue immédiate et gratuite ou une publication du texte intégral en libre accès avec un délai de restriction et une publication électronique des résumés et sommaires sans délai.

Cette Politique d'édition électronique est déterminée par les Éditeurs au moment où ils remplissent leur formulaire d'accession et doit être publiée sur le site de la Revue.

Plateforme d'édition électronique : la « Plateforme » est le dispositif logiciel, matériel et organisationnel mis en œuvre pour permettre la diffusion sur Internet de contenus sélectionnés, édités et structurés. La plateforme d'édition électronique du SCD de l'UNS, REVEL, est évolutive, afin de tenir compte de l'évolution de l'état de l'art, de la demande des utilisateurs et des éditeurs.

Autonomie scientifique et éditoriale : les Éditeurs sont libres du choix des sujets traités, des méthodes scientifiques adoptées, des auteurs.

¹ REVEL et Revues.org sont unis par un partenariat en faveur de la valorisation des publications électroniques de Sciences Humaines et Sociales. Revues.org est le plus ancien portail de revues en sciences humaines et sociales en France. Porté par le Centre pour l'édition électronique ouverte (CLEO), unité qui associe le CNRS, l'EHESS, l'Université de Provence et l'Université d'Avignon, il inscrit son action dans le cadre du Très grand équipement ADONIS.

Article 2 : Objet

Les Conditions Générales d'utilisation ont pour objet de définir :

- les conditions dans lesquelles le SCD / UNS diffusera sur internet via REVEL la Revue créée par les Éditeurs et/ou poursuivra son signalement quel que soit son futur portail d'élection (Revue.org, Persée, Cairn,...)
- les conditions dans lesquelles les Éditeurs bénéficieront des prestations proposées par le SCD / UNS pour développer leur projet d'édition électronique sur REVEL et veiller à la diffusion de la Revue tout au long de son activité.

Article 3 : Engagement du SCD / UNS

3.1 Engagements éditoriaux

Le SCD/UNS s'engage via REVEL à agir dans le respect de l'Autonomie scientifique et éditoriale des Éditeurs, sous réserve des dispositions de l'article 5 des Conditions Générales.

Le SCD/UNS poursuit son rôle d'accompagnement éditorial par tous les moyens mis à sa disposition au-delà de la période d'hébergement de la Revue sur son portail.

3.2 Formation

Le SCD/UNS offre aux Éditeurs les moyens d'acquérir les compétences nécessaires à l'utilisation de la Plateforme par les moyens qu'il juge utiles (notamment documentation, aide en ligne, formation, liste de discussion).

3.3 Engagements liés à la promotion

Le SCD/UNS grâce à REVEL référence et promeut la Revue par tous les moyens à sa disposition, notamment à destination des banques de données de référence (SUDOC, DOAJ notamment). La Plateforme du SCD/UNS signale aux visiteurs de ses sites et à ses abonnés l'actualité de la Revue et continue à la signaler en cas de migration.

Le SCD/UNS s'engage à poursuivre ces efforts au-delà de son rôle d'éditeur, c'est-à-dire, même une fois déchargé de l'administration des sites et bases de données de la Revue lorsqu'elle aura migré sur une Plateforme nationale.

3.4 Engagements techniques

Le SCD/UNS met à disposition des Éditeurs une Plateforme d'édition électronique conforme à l'état de l'art, permettant aux Éditeurs :

- de publier facilement et rapidement des contenus scientifiques
- de disposer des fonctionnalités spécifiques à l'édition électronique
- de produire des données structurées de façon à s'adapter aux évolutions

technologiques

- de produire des données inter-opérables

Le SCD/UNS donne aux Éditeurs accès en écriture sur l'espace de la Revue.

Le SCD/UNS administre et gère l'ensemble des serveurs, des logiciels, et des bases de données mis en œuvre sur ses serveurs. Il s'engage à limiter autant que possible l'interruption de l'accès au site de la Revue et, le cas échéant, à le rétablir dans les meilleures conditions.

Le SCD/UNS archive et héberge le site de la Revue, ainsi que les bases de données et les fichiers qui lui sont liés. Il garantit l'existence de copies de secours distantes.

L'accès à la Plateforme sera donné par le SCD/UNS aux Éditeurs en fonction des besoins éditoriaux et dans les limites permettant d'assurer la sécurité de la Plateforme.

Cet accès donnera lieu à :

- la création d'un site et d'une url propres à la Revue dans le portail REVEL
- la création d'un compte (login et mot de passe) permettant de publier des contenus sur la Plateforme

En cas de migration, le SCD s'engage à fournir tous les éléments à sa disposition nécessaires à l'implantation de la Revue sur un nouveau portail partenaire (Revue.org,

Persée, Cairn,...) et, en tant que relais de communication pour la Revue auprès des équipes partenaires, à poursuivre l'accompagnement éditorial et la diffusion de la Revue (annonces de parution, diffusion d'actualités via un agenda (type Calenda par exemple), suivi de la mise en ligne, re-routage des url...).

Le SCD/UNS s'engage à signaler les partenariats engagés au moyen des éléments d'identification visuelle transmis par ses partenaires. De même, ses partenaires signaleront leur partenariat avec la Plateforme du SCD/UNS au moyen du logo REVEL qui devra figurer sur le site de la Revue ainsi que sur sa notice descriptive dans le champ imparti à cet effet (énumération des plateformes, diffuseurs ou éditeurs partenaires).

Article 4 : Engagement des Éditeurs

4.1 Exclusivité

Les présentes Conditions Générales ne sont pas exclusives. Cependant, dans la mesure du possible, il est demandé aux Editeurs de ne pas republier les documents publiés sur REVEL dans leur intégralité. En revanche, l'ensemble des métadonnées des contenus scientifiques publiés doit circuler le plus largement possible.

4.2 Politique de mise en ligne

Les Editeurs s'engagent à publier en ligne du texte intégral en libre accès, conformément à la Politique d'édition définie Article 1.

La Politique d'édition électronique peut prévoir un délai de restriction (barrière mobile), à l'intérieur duquel une politique de commercialisation peut être mise en place. Ce délai est déterminé par les Editeurs et REVEL au moment de leur accession pour la Revue.

L'inauguration du site de la Revue, assortie d'une annonce électronique, a lieu lorsque REVEL et les Editeurs jugent que l'état d'avancement de la Revue en ligne est satisfaisant.

Si les Editeurs souhaitent mettre en ligne le contenu d'une autre Revue, celle-ci doit faire l'objet d'une nouvelle demande d'accession aux services de REVEL.

4.3 Qualité

Les Editeurs tiennent REVEL informé régulièrement de leur actualité notamment en lui adressant gratuitement un exemplaire de chaque volume « papier » publié, quand celui-ci existe.

Lorsqu'un changement conséquent de la ligne éditoriale de la Revue intervient, les Editeurs en informent REVEL afin que ce dernier s'assure de la cohérence de la nouvelle ligne éditoriale avec les objectifs de REVEL.

Les Editeurs s'engagent à se conformer aux préconisations qui leur sont adressées par REVEL. Notamment :

- doivent obligatoirement être mentionnés sur le site de la Revue leur adresse électronique, leur adresse postale, leur numéro de téléphone, le nom du Directeur de publication, les numéros de série de la Revue et des articles, de type ISBN, ISSN, etc.
- les Editeurs s'engagent à respecter leur Politique d'édition électronique en alimentant régulièrement le site.
- dans le cas d'une double publication sur support électronique et papier de la Revue, les Editeurs s'engagent à signaler explicitement dans leur catalogue et sur leurs sites institutionnels par des liens cliquables et par une mention sur la revue papier, l'existence du site de la Revue mise en ligne par REVEL et/ou ses partenaires (Revue.org, Persée, Cairn...)
- dans le cas d'une double publication et du choix d'une publication électronique différée, les Editeurs s'engagent à respecter les délais de publication différée convenus entre REVEL et la Revue.

4.4 Sécurité

Les Editeurs s'engagent à accepter les solutions logicielles recommandées par REVEL et à suivre les recommandations de REVEL afin d'assurer l'intégrité technique de la Plateforme.

Les Editeurs s'engagent à utiliser les comptes dont ils disposent avec la plus grande précaution. En particulier, l'usage de mots de passe triviaux et l'utilisation d'un compte par plusieurs personnes sont formellement interdits.

4.5 Responsabilité

L'ensemble des documents mis en ligne par les Editeurs est sous la responsabilité éditoriale et juridique du directeur de Publication notamment le contenu textuel, visuel ou sonore de la Revue, incluant les listes de discussions, les forums, les métadonnées, et les flux de syndication. REVEL décline toute responsabilité quant à la présence dans les pages qu'elle diffuse, de textes, d'images, de sons ou de toute autre information contraire à la réglementation nationale, européenne et internationale.

Les Editeurs sont tenus de respecter la charte déontologique de RENATER (charte disponible sur <http://www.renater.fr>).

Article 5 : Propriété intellectuelle

Les Editeurs sont tenus de respecter la législation en matière de propriété intellectuelle. Ils doivent formellement s'assurer de l'accord des auteurs pour la mise en ligne. Les Editeurs sont chargés de l'obtention des autorisations de publication en ligne auprès des titulaires des droits des documents publiés.

Le SCD et l'UNS de manière générale, déclinent toute responsabilité en matière de droits d'auteur. Les Editeurs seront seuls responsables en cas de publication non autorisée par un auteur.

Les prestations réalisées par REVEL (création graphique de maquettes, code de la maquette, création de base de données, etc.) sont l'entière propriété de l'UNS. Les éléments graphiques initiaux fournis par les Editeurs restent la propriété de leurs ayants droit. Le code – selon les technologies utilisées : HTML, CSS, Lodelscript – reste propriété du SCD.

Article 6 : Protection des données personnelles

Le site applique les procédures de confidentialité en vigueur définies par la CNIL : à l'exception des adresses IP des utilisateurs recueillies par l'analyseur statistique, aucune information n'est collectée à l'insu des utilisateurs ni aucune information personnelle cédée à des tiers.

L'exploitation du site à des fins commerciales ou publicitaires est interdite ainsi que toute diffusion massive du contenu ou modification des données sans l'accord des auteurs et de l'équipe REVEL.

Article 7 : Migration de la Revue

Dans le cas de la migration de la base de données et du site de la Revue sur une Plateforme partenaire (Revue.org, Persée, Cairn,...) REVEL, en tant qu'interlocuteur de proximité accompagne la Revue dans son évolution et participe en les facilitant à ses échanges avec la Plateforme partenaire.

La Revue délègue la gestion relationnelle et le suivi des aspects purement éditoriaux et techniques à REVEL en communication constante avec la Plateforme partenaire.

Réciproquement, la Plateforme partenaire tient informé de manière contiguë le SCD/UNS via REVEL et la Revue de l'évolution de ses offres de service (évolution technologique, nouvelles fonctionnalités...). Un interlocuteur référent de REVEL sera désigné. La Plateforme partenaire, dans un esprit de collaboration, usera d'une communication transparente, claire, non concurrentielle et égale afin de faciliter l'accompagnement de la Revue et d'éviter tout hiatus ou conflit d'intérêt entre les équipes.

Article 8 : Extinction de la Revue

Dans le cas de l'arrêt de l'activité de la Revue ou des Editeurs, REVEL s'engage à figer le site de la Revue et à ne pas le détruire. REVEL s'engage à maintenir une archive des articles diffusés jusque-là, à continuer de les rendre accessibles aux internautes, à signaler clairement cette interruption. Les articles resteront la propriété de leurs ayants droit.